



22 MAI 2023

PasDeVentChezNous – AvenirBoischautSud

Association Loi 1901 N° W361000830

Membre du collectif « Brandes et Bocages »

www.avenirboischautsud.fr

contact@avenirboischautsud.fr

Lettre ouverte à :

Monsieur François BONNEAU,
président du conseil régional Centre Val de Loire

Monsieur Marc FLEURET,
président du conseil départemental de l'Indre

Il faut sauver la vallée de la Creuse !

La vallée de la Creuse est constituée de bocages, **essentiellement d'élevage**, avec des **paysages remarquablement préservés**. Cette vallée, qui compte de nombreux sites remarquables dont certains sont classés : « La boucle du Pin » et « Les ruines du château de Crozant », se distingue par des paysages singuliers qui ont inspiré notamment **Claude Monet**. C'est ainsi qu'est née la première école des « pré-impressionnistes » : l'école du Fay, suivie de l'école de Crozant.

Cette vallée comble également les familles, randonneurs et amateurs d'escapades qui font rimer nature et culture. « *Tout y enflamme l'imagination... tout y serre le cœur* » écrivait **George Sand** à propos de ce territoire du Sud de l'Indre !

Notre région, le Boischaut-Sud, est une zone rurale humide, à l'habitat dispersé, possédant comme seule richesse ses paysages authentiques, sa nature encore préservée, sa biodiversité nationalement reconnue, ses collines harmonieuses, ses bocages rares, ses forêts de chênes et châtaigniers, ses cours d'eau et ses prairies. Cette région d'élevage non intensif qui peine à trouver des débouchés, bénéficie du soutien des collectivités régionale et départementale dans son développement, dont l'offre touristique fait partie. Mais depuis 2013, **le territoire du sud de l'Indre est devenu la proie de promoteurs éoliens**, qui n'ont que faire des considérations historiques, humaines, culturelles, patrimoniales et environnementales de ce territoire.

Oui, les promoteurs éoliens profitent de la précarité des communes et des habitants pour louer des parcelles de terrain afin d'installer des parcs éoliens. Pour autant, le département de l'Indre est déjà bien équipé d'aérogénérateurs, surtout dans sa partie nord, plaine fertile sans bocage, ni colline. Le quota « éolien » y est d'ailleurs bien rempli !

Seules, bien seules, des associations de défense de l'environnement relaient localement les informations, complètent voire corrigent les dossiers des promoteurs, apportent une vision globale au projet lors des enquêtes publiques. Et inlassablement, elles attirent l'attention des pouvoirs publics sur les impacts sociétaux, environnementaux, culturels et patrimoniaux que génère localement chaque projet de parc éolien. C'est ainsi, grâce à un travail précis, professionnel et objectif que le projet de parc éolien « *Les portes de la Brenne* » sur les hauteurs d'Argenton sur Creuse a fini par être définitivement rejeté par le Conseil d'Etat en 2022 après 7 ans d'instruction et de recours contentieux. Ce cas reste néanmoins une exception tant la pression est forte et les moyens des associations dérisoires pour faire face à l'avalanche de projets éoliens dans le département de l'Indre. Oui, les projets de parc éoliens se multiplient et n'épargnent aucun village, peu importe qu'ils se

situent en pays de George Sand, au sein du Parc naturel régional de la Brenne, sur les hauteurs de la Vallée de la Creuse, en Boischaud Nord au pied du château de Valençay et du château de Bouges, ou en zone NATURA 2000, garantie de protection octroyée par la Commission européenne contre les installations incompatibles avec les objectifs de protection de l'environnement.

C'est ainsi que le projet de parc éolien « Les Sables », sur la commune de Vigoux (membre du PNR) et de Bazaiges (village de la Vallée de la Creuse), vient de faire l'objet d'une décision de la Cour d'Administrative d'Appel de Bordeaux visant à annuler l'arrêté de refus du Préfet de l'Indre signé en juillet 2020 ; décision assortie d'une autorisation environnementale accordée au promoteur pour exploiter le parc de 6 éoliennes de 184 m de haut. Une terrible décision, une de plus !

Là où l'intérêt public majeur aurait dû être invoqué, cette décision de la CAA de Bordeaux du 11 avril 2023 ouvre d'une part la voie à la prolifération d'éoliennes surplombant les belles rives de cette vallée de caractère, jalonnée de forteresses, de paysages à couper le souffle, et de villages d'artistes (Gargillesse), et d'autre part permet l'installation d'aérogénérateurs dans un PNR sensé être un sanctuaire pour la biodiversité.

A ce territoire, qualifié de « pays des harmonies », succédera bientôt un **rempart d'éoliennes** dont certaines culmineront à plus de 200 m de haut. Car, ne nous y trompons pas, en autorisant le parc éolien « Les Sables », **c'est la vallée de la Creuse et le PNR de la Brenne qui sont en jeu**. Là où les cours d'eau, les forêts, le bocage et les habitations se conjuguent dans une douce harmonie, une déchirure viendra défigurer irrémédiablement ce dernier bocage français. Les oiseaux migrateurs ne se poseront plus en Brenne ; les touristes désertent nos villages ; les artistes s'exileront à la recherche de lieux moins violents pour y exercer leur art, et les habitants seront encerclés !

Il est encore temps de sauver ce territoire du Sud de l'Indre, seconde zone humide de France. Prenez un engagement fort et déterminé pour que **plus aucun parc éolien n'y soit implanté**, faute de quoi tous vos efforts pour le développement culturel et touristique du département de l'Indre resteront vains !

La vallée de la Creuse, sur les traces des pré-impressionnistes :



Les ruines du château de Crozant depuis le « rocher de la fileuse »

(photo issue de la communication réalisée par l'agence d'attractivité de l'Indre, office régional et départemental)



Le site classé de « La boucle du Pin – vallée de la Creuse »

(campagne de publicité de Berry Province - mai 2023 – dans le métro parisien)



Label « Destination Brenne »

(Credit photo : <https://www.parc-naturel-brenne.fr/destination-brenne>)

Copie à :

- Monsieur François JOLIVET, député de l'Indre
- Monsieur Nicolas FORISSIER, député de l'Indre
- Madame Nadine BELLUROT, sénatrice de l'Indre
- Madame Frédérique GERBAUD, sénatrice de l'Indre
- Monsieur Vincent MILLAN, président de la CC Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse
- Monsieur Claude MERIOT, président de la CC Brenne-Val de Creuse
- Monsieur CAMUS, Président de la CC Cœur de Brenne
- Monsieur MOREAUX, Président de la CC Marche occitane – Val d'Anglin
- Mesdames, messieurs les maires de l'Indre
- Mesdames, Messieurs les élus du PNR de la Brenne

Signés :

L'association : « *Pas de vent chez nous – Avenir Boischaut Sud* »
Et le collectif « *Brandes et bocages* »

COLLECTIF BRANDES & BOCAGES 2023

Représentant du collectif « Brandes et bocages » : Michel CAMUS

Ce collectif regroupe actuellement 16 associations situées dans des communes limitrophes dans l'Indre, La Vienne, la Haute Vienne :

ADBDT : (Association pour le développement durable de la Brenne Tourangelle) . Les Michaux 36290 Obterre.

ADESA : (Association de défense de l'environnement de Sauzelles et alentours), 4 rue de Mijault - 36220 Sauzelles.

APPEL : (Asso pour la Préservation du Patrimoine et de l'Environnement de Lathus), 3, chez Ragon 86390 Lathus-Saint-Rémy.

APVA (Ass de Protection de la Vallée de l'Anglin), La Croix Blanche 36300 Ingrandes.

ASPER : 1 route de Saint-Sulpice, 87170 Lussac-les-Eglises.

BOCAGE DE BEAULIEU : 8 rue des Fauzières 36310 Beaulieu

BOCAGE ET PATRIMOINE : 4, Impasse de la Colombe-36310 Tilly.

BOUCHURES de JOUAC : le Riadoux 36310 Bonneuil.

BTH, BOUCHURE TRADITION ET HERITAGE : 1, rue de la Touche-36310 Chaillac.

EDBS (ENVIRONNEMENT DURABLE EN BOISCHAUT SUD) : 9, La Dinière-36170 La Châtre-l'Anglin.

LATHUS VENT DEBOUT : 4, chez Tabuteau - 86390 Lathus-Saint-Remy.

MARTIZAY-PATRIMOINE : 1 rue de la Mardelle. 36220 Martizay.

PDVCN-ABS (Pas de Vent Chez Nous - Avenir Boischaut Sud) : 4 La Villefranche, 36170 VIGOUX.

SELT (Sauvegarde de l'Environnement de Liglet et la Trimouille) : Boisgrenier - 86290 Liglet.

VENT DEBOUT : 21, rte des Vaux -86290 Brigueil-le- Chantre

VENT DE RAISON : 2, Place du Champ de Foire, Les Hérolles-86290 Coulonges.

Le collectif **GEORGE SAND-VALLEE DES PEINTRES** (sept associations) est associé à Brandes et Bocages et réciproquement